



Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000

« Île de Groix »

Compte rendu du 21 juin 2016

Le mardi 21 juin 2016 s'est tenue de 14H à 17H, dans la salle des fêtes de la commune de l'île de Groix, la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Île de Groix ».

Le comité de pilotage était précédé le matin d'une visite en mer entre les Sables Rouges et Beg Melen.

Présents :

YVON Dominique	:	Commune de Groix / Président du COPIL / Maire de Groix / Vice-président de Lorient Agglomération
GAMBINI Brigitte	:	Commune de Groix / 3ème adjointe chargée des affaires scolaires, enfance - jeunesse et vie associative
BIHAN Thierry	:	Commune de Groix / 2ème adjoint chargé des affaires portuaires, du transport maritime et du littoral
LE DIREACH Daniel	:	Préfecture maritime de l'Atlantique / Adjoint du préfet maritime chargé de l'Action de l'Etat en Mer
LAUGAUDIN Liliane	:	Sous-Préfecture de Lorient / Secrétaire Générale
VEILLE Jean-Luc	:	Délégation à la Mer et au Littoral du Morbihan (délégué à la mer et au littoral / DDTM)
OLLIVIER Sophie	:	Préfecture maritime de l'Atlantique / Adjointe au bureau Environnement marin et littoral
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
GUILLARD Sébastien	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Service Biodiversité
GASCHET Elodie	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission
MAINGUY Christelle	:	Conseil Régional de Bretagne / Antenne Portuaire et Aéroportuaire de Lorient
DELATOCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération (LA)/ Chargée de mission Natura 2000
CHIRON Thomas	:	Lorient Agglomération / Chargé de mission Infrastructures et Projets Portuaires
CASABONNET Hugues	:	Agence des aires marines protégées (AAMP)- Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 Morbihan
CAPLANNE Sophie	:	Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargée de mission Natura 2000 Morbihan, usages, qualité de l'eau et base de données Atlantique Nord Est
AUGE Bertrand	:	Agence des aires marines protégées / Responsable de l'antenne Atlantique
GUIDEZ Robin	:	Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / animateur
BASCK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
TONNERRE Laurence	:	Société de Chasse de Groix - Présidente
LE HENO Yvonn	:	Union pour la Mise en Valeur du Morbihan (UMIVEM)
LECERF Sophie	:	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) / chargée de mission Natura 2000
QUENTEL Armand	:	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CRPMEM) / Elu responsable de la commission environnement au niveau régional et national
HESS Jean-Marc	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CDPMEM)
RICHARD Magali	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CDPMEM)
BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture / Chargée de mission
SAIGOT Patrick	:	Conchyliculteur SARL Les Moules de Groix
LE GARFF Bernard	:	Université de Rennes 1
LE ROY Maxime	:	Université de Bretagne Occidentale de Brest (UBO) / Thésard
CLAUDEL Patrick	:	Union des Associations de Navigateurs du Morbihan (UNAN)
CROUZET Jean-Michel	:	Club de plongée SUBAGREC

Excusés :

TREFFEL Jean-François	:	Sous-Préfecture de Lorient / Sous-Préfet
FRANCK Robin	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
GAUTIER Sébastien	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS
LEBEAU Florian	:	Région Bretagne / Chef du service Patrimoine naturel et biodiversité (SPANAB)
REMY Marie	:	Commune de Groix / Directrice Générale des Services
STEPHANT André	:	Commune de Groix / Délégué à l'environnement, développement durable et à la propreté
NICOLAS Armelle	:	Lorient Agglomération / Vice-Présidente à la prévention des risques et à la protection des espaces naturels
DORÉ Orlane	:	Lorient Agglomération / Chargée d'opération Natura 2000
FAVREAU Anne-Marie	:	Lorient Agglomération / Directrice Environnement et Développement Durable
BLANDIN Marie	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission Plan Local d'Urbanisme
ROBERT Catherine	:	Bretagne Vivante / Réserve Naturelle François Le Bail / Conservatrice de la réserve
RIO Annie	:	Bretagne Vivante
GUILLEVIC Yvon	:	Bretagne vivante
FILLAN Martin	:	Bretagne Vivante / Bénévole
GELINAUD Guillaume	:	Bretagne Vivante / Conservateur de la réserve naturelle de Séné
GUILLARD Luc	:	Bretagne vivante / animateur du PAEC
DERRIEN-COURTEL Sandrine	:	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) / Station de Biologie Marine de Concarneau
HAURY Jacques	:	ENSAR - INRA - CNRS - Chercheur
COCHENNEC-LAUREAU Nathalie	:	IFREMER
MATHIEU Jean-Pierre	:	Association des usagers de la mer de l'île de Groix AUMIG
BOUVELOUP Hélène	:	AUDELOR / Chargée d'études Paysages et milieux naturels
DEVYS Arnaud	:	Compagnie des Ports du Morbihan
ECHARD Marie-Armelle	:	Amis des Chemins de Ronde / Présidente
RABIN Patrick	:	Eaux et Rivière de Bretagne
MARCILLAUD Thierry	:	Direction Départementale de la Cohésion Sociale / Directeur
MARION Gaëlle	:	DCNS / Responsable département environnement
HARDEGUEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne

Documents en téléchargement sur le site Internet http://groix.n2000.fr/COPIL_2016_06_21 :

- Présentation de Lorient Agglomération ([pour visionnage](#) - [pour impression](#)),
- Présentation de l'Agence des Aires Marines Protégées ([pour visionnage](#) - [pour impression](#)),

Dominique YVON introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants au comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix » et présente l'ordre du jour.

1 Visite en mer (matinée)

Le matin, une visite en mer sur les bateaux de plongée du Club Subagrec de Groix et de la Sellor a permis à une quinzaine de participants de découvrir les milieux marins et terrestres de l'île de Groix. Des Sables Rouges à Beg Melen, les aquascopes ont permis d'observer des herbiers de zostères et des champs de laminaires et de macroalgues. L'ormaise littorale inaccessible à flanc de falaise a pu être aperçue depuis la mer. Plusieurs espèces d'oiseaux marins dont une partie niche dans les falaises de Groix ont pu être distinguées aux jumelles : cormorans huppés, grands cormorans, goélands argentés, bruns et marins, fulmars boréals, huîtres pies, fous de Bassan, sternes pierregarins... même le faucon pèlerin surplombait la falaise. Cette visite était aussi l'occasion de visualiser et d'échanger autour des activités humaines : pêche de loisir, mytiliculture, nautisme, mouillages organisés, plongée...

2 Bilan de l'animation 2016

CF. Présentation de Lorient Agglomération (p 5 à 33).

Typhaine DELATOUCHE (LA), chargée de mission Natura 2000 de Lorient Agglomération, présente le bilan de l'animation 2015/2016 ainsi que les actions réalisées par les différents partenaires en faveur de la préservation de milieux naturels de Groix.

G. Paillat (DREAL) indique qu'un PAEC (projet agro-environnemental et climatique) est aussi mis en œuvre sur le site de Belle Ile et que des analogies sont possibles sur les milieux agropastoraux qui sont assez similaires. Des liens et ponts devront être mis en place entre les mesures des 2 sites car la singularité insulaire doit servir aux autres îles.

T. Delatouche explique qu'en 2008 les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) portaient sur les landes sèches mais que la mise en œuvre a été compliquée dans la mesure où il y a peu d'agriculteurs sur Groix et qu'ils doivent déjà travailler sur les terrains agricoles exploités. Ils n'ont ainsi pas pu s'étendre sur les espaces présentant des espèces et habitats d'intérêt communautaires ; toutefois, les mesures appliquées sur les terrains agricoles bénéficient aux espèces et habitats communautaires voisins.

3 Évaluation du document d'objectifs

CF. Présentation de Lorient Agglomération (p 34 à 43).

En complément du bilan d'actions, un travail d'enquête sur Natura 2000 est actuellement mené par les habitants de Groix eux même pour faire un bilan après 10 ans de mise en œuvre des actions Natura 2000.

4 Validation des diagnostics écologique et socio-économique du volet marin du DOCOB

CF. Présentation de l'Agence des Aires Marines Protégées (p 4 à 14).

Hugues CASABONNET et **Sophie CAPLANNE (AAMP)**, chargés de mission de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), présentent les diagnostics écologique et socio-économique ainsi que les enjeux de conservation marins du DOCOB.

Stéphane BASK (FDC56) demande pourquoi l'état de conservation des habitats et la quantification de l'impact des activités ne sont pas intégrés aux critères de définition des enjeux de conservation.

Hugues CASABONNET (AAMP) précise que l'état de conservation des habitats du site est précisé dans le formulaire standard de données ainsi que dans le rapport CARTHAM (cartographie des habitats marins) du site Natura 2000 « Ile de Groix » et que ce critère est utilisé pour définir l'Objectif à long terme (maintien du Bon État de Conservation (BEC) en l'occurrence). Les pressions liées aux activités sont identifiées dans le diagnostic puis reprises dans les facteurs d'influence, afin de définir les objectifs opérationnels. Les pressions ne déterminent pas la hiérarchisation des enjeux de conservation qui sont fixés au regard des caractéristiques intrinsèques des habitats et espèces.

Armand QUENTEL (CRPMEM) trouve difficile à entendre que l'état de conservation ne soit pas pris en compte pour définir les enjeux de conservation sur le site.

Yvonn LE HENO (UMIWEN) rejoint le positionnement du CRPMEM et demande pourquoi le critère « état de conservation » ne peut pas être utilisé deux fois ?

Hugues CASABONNET et **Sophie CAPLANNE (AAMP)** confirment que l'état de conservation et les pressions sur le site ne sont pas des critères de définition des enjeux de conservation. Les enjeux de conservation sont liés à leur rareté, à la répartition spatiale des habitats à l'échelle de leur aire de répartition, à la responsabilité du site pour tel ou tel habitat ou espèce, etc. D'où l'utilisation de références comme la convention OSPAR (des travaux du Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) sont aussi pris en compte) qui liste les habitats et espèces menacés ou en déclin à l'échelle de l'Atlantique Nord Est. L'état de conservation sert à fixer l'objectif à long terme (maintien ou restauration) tandis que les facteurs d'influence servent à définir les objectifs opérationnels (quels facteurs influencent l'État de Conservation (EC) au sein des sites et que souhaite-t-on faire pour atteindre l'Objectif à Long Terme (OLT) ?). L'état de conservation intervient dans le niveau d'ambition fixé pour les objectifs opérationnels, traduisant ainsi l'effort nécessaire pour passer de l'état actuel à l'état souhaité.

Le diagnostic socio-économique et écologique, intégrant les enjeux de conservation, est validé en séance par les membres du comité de pilotage.

5 Validation des objectifs à long terme, facteurs d'influence et objectifs opérationnels du volet marin du DOCOB

CF. Présentation de l'Agence des Aires Marines Protégée (p 15 à 29).

Hugues CASABONNET et **Sophie CAPLANNE (AAMP)** présentent la démarche des tableaux de bord ainsi que les tableaux de bord marins (version présentée en groupe de travail du 31 mai 2016).

Armand QUENTEL (CRPMEM) précise que l'état de conservation actuel des habitats est le résultat des pressions actuelles (*et passées*). Il pense qu'il manque des indications de tendance des pressions (sont-elles à l'augmentation ou à la réduction ?). Il serait également nécessaire de quantifier la contribution de chaque pression à l'état de conservation actuel. Par exemple, tel facteur d'influence contribue à 25% de la dégradation de l'habitat, tel autre à 70%, tel autre à 5%.

Sophie CAPLANNE (AAMP) rappelle que les facteurs d'influence sont identifiés à partir de données scientifiques issues de la littérature (matrices de sensibilité des habitats aux pressions) mais que le croisement SIG des cartographies d'habitats et d'activités présentes à Groix (diagnostic socio-économique) a permis de conserver uniquement les facteurs d'influence réellement présents sur le site. Par ailleurs, les matrices de sensibilité des habitats aux pressions ont été réalisées sur la base de données scientifiques établies et partagées qu'il n'est plus nécessaire de démontrer ; ainsi, l'impact de telle activité sur tel habitat est connu et n'est pas à démontrer pour chaque site N2000. La connaissance des facteurs d'influence et de leurs impacts sur les habitats suffit pour déterminer les mesures de gestion destinées à atteindre le bon état de conservation. Pour l'activité pêche professionnelle, l'analyse du risque précisera les zones à risques et proposera des mesures adaptées.

Armand QUENTEL (CRPMEM) rappelle que l'activité pêche est dépendante de la ressource et que les pêcheurs sont gestionnaires de cette ressource. Pour lui, il faut quantifier l'importance de chaque pression avant de prendre des mesures difficiles socialement et économiquement. Il ne faut pas se tromper de cible. Si les pollutions viennent de la terre, il ne faudrait pas pénaliser les usagers de la mer avec la définition de mesures techniques au niveau des objectifs.

Sophie LECERF (CRPMEM) précise que le CRPMEM ne souhaite pas voir le terme « supprimer l'abrasion » car cette abrasion n'est pas quantifiée. Elle demande si l'état de conservation avait été mauvais, est-ce que les objectifs opérationnels auraient été les mêmes ?

Sophie CAPLANNE (AAMP) précise que nous disposons aujourd'hui d'une photographie de l'état de conservation (EC) mais que nous n'avons pas de données historiques sur son évolution. En l'absence d'information sur une tendance et malgré les données scientifiques qui font état d'une dégradation globale de l'EC des habitats, l'Objectif long terme (OLT) proposé vise le seul maintien et non la restauration de l'état de conservation. La proposition est de maintenir les habitats dans leur état actuel. Afin de satisfaire la Directive Habitats, Faune, Flore (DHFF), si l'état était considéré comme mauvais, l'objectif aurait dû être plus ambitieux et viser la restauration du bon état de conservation (BEC). Par ailleurs, nous sommes d'accord avec M. Quentel quant à la responsabilité de chacun, c'est pourquoi des objectifs sont aussi affichés concernant la qualité de l'eau.

Stéphane BASK (FDC56) insiste sur la nécessité, à un moment ou à un autre, de mesurer quantitativement les facteurs d'influence et de les hiérarchiser.

Jean-Michel CROUZET (Subagrec) indique que cela est quasiment impossible à faire et qu'il faut des années et des années d'observation sous l'eau pour en avoir une idée. A titre d'exemple, selon sa connaissance de terrain concernant les herbiers de zostères, la responsabilité des facteurs d'influence peut être estimée à :

- Arrachage : 50% aux Grands sables, 25% à Quelhuit
- Climatique/qualité de l'eau : 50% à Quehuit, 25 % aux Grands sables

Thomas MARTINEZ (sellor/sortie en mer) explique que les plongeurs observent une nette différence avant et après la saison touristique sur la surface et l'état de conservation des herbiers.

Typhaine DELATOUCHE (LA) pense qu'il serait intéressant de faire apparaître la quantification des facteurs d'influence quand ils sont connus (exemple cité par JM Crouzet) à dire d'expert même si ce n'est pas une quantification mesurée. Cela montre aussi la capacité localement à estimer certains facteurs d'influence.

Yvonn LE HENO (UMIWEN) demande où est-ce que l'on retrouve le facteur d'influence courant marin ?

Réponse : Au niveau de l'hydrodynamisme.

Armand QUENTEL (CRPMEM) demande à remonter le facteur d'influence pollution chimique par rapport aux autres.

Hugues CASABONNET (AAMP) précise qu'il n'y a pas de hiérarchisation des facteurs d'influence les uns par rapports aux autres. Par contre, chaque objectif opérationnel sera quantifié.

Armand QUENTEL (CRPMEM) propose de formuler « rechercher un niveau d'activité compatible et recevable par l'écosystème ».

Bertrand AUGE (AAMP) propose de fixer un objectif de réduction quantifiable (avec un indicateur et une valeur cible à définir conjointement dans le cadre de la définition des actions).

Armand QUENTEL (CRPMEM) regrette de formuler des objectifs opérationnels de réduction alors qu'il n'est pas montré que c'est nécessaire pour atteindre le bon état de conservation de l'habitat. Pour lui, une « réduction au maximum » implique la suppression de l'activité de drague à la coquille des trois bateaux sur la zone de maërl. Il souhaite que l'on aille chercher un niveau d'impact acceptable.

Bertrand AUGE (AAMP) tempère. Il existe d'autres façons de réduire la pression que la suppression de l'activité. Le terme réduire « au maximum et de façon quantifiée » n'aura plus lieu d'être quand le comité de pilotage aura fixé les critères et les valeurs cibles de cette réduction lors de la définition des actions de gestion. Ces valeurs apparaîtront directement dans les tableaux de bords.

Hugues CASABONNET présente le dispositif d'analyse du risque pêche. Ce dispositif permet d'évaluer les risques de dégradation des habitats N2000 par les activités de pêches professionnelles et de définir, en concertation, des mesures de réduction des risques lorsque nécessaire. Il ne s'agira pas de définir la capacité de charge du milieu ni sa résilience. Ceci est déjà démontré par la bibliographie.

Sophie LECERF (CRPMEM) pense que la sensibilité du maërl doit être pondérée par l'intensité de la pression de pêche et la capacité de résilience du maërl. Sur Groix, seuls trois mois de l'année sont travaillés par 3 bateaux. Ce qui laisse une possibilité de résilience.

Hugues CASABONNET (AAMP) renvoie à l'analyse du risque pêche la quantification de la réduction de la pression à appliquer sur cette activité.

Sophie CAPLANNE (AAMP) précise que la sensibilité du maërl à l'abrasion est très forte et que la sensibilité regroupe la résistance et la résilience de l'habitat. D'où la formulation de l'objectif opérationnel « réduire au maximum ». Par ailleurs, la pêche n'est pas la seule activité à exercer de l'abrasion et il ne s'agit pas de préjuger des impacts exercés par telle ou telle activité pour définir l'objectif.

Armand QUENTEL (CRPMEM) pense que le coefficient de réduction doit être différent en fonction des pressions et qu'il faut chercher un niveau compatible avec la sensibilité de la zone plutôt que faire une action préventive.

Sophie CAPLANNE (AAMP) rappelle que l'ambition est de tendre vers un bon état de conservation.

Gilles PAILLAT (DREAL) reformule en précisant qu'il s'agit de tendre vers une réduction maximum permettant de prendre en compte les activités en présence. Il s'agit de s'appuyer sur l'important travail réalisé, de le valider même si certaines étapes ou éléments seront précisés dans la suite de la démarche d'élaboration du DOCOB.

Yvonn LE HENO (UMIWEN) propose la formulation « autant que faire se peut » tandis que **Bernard LE GARFF (Univ.Rennes)** propose « réduire autant que nécessaire ».

Bertrand AUGE (AAMP) précise qu'il s'agira de formuler des mesures chiffrées et quantifiées « réduire l'activité X de Y % » et que le terme maximum n'apparaîtra plus.

Le terme « maximum » est supprimé de la rédaction de l'objectif opérationnel.

Armand QUENTEL (CRPMEM) insiste sur le fait qu'afficher une réduction quantifiée est déjà un objectif très fort.

Les objectifs long terme et opérationnels présentés sont validés en séance par les membres du comité de pilotage (une abstention), à une modification près concernant l'intitulé, finalement retenu, relatif aux enjeux prioritaires maërl et hermelles : *Réduire (de façon quantifiée) l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires (herbiers, laminaires, hermelles et maërl)* (le terme « de façon quantifiée » disparaîtra de l'intitulé définitif et figure de manière transitoire, dans l'attente de la détermination des indicateurs de suivi et de leurs valeurs cibles, lors de la phase de définition des mesures).

6 Présentation des objectifs à long terme, facteurs d'influence et objectifs opérationnels du volet terrestre du DOCOB

CF. Présentation de Lorient Agglomération (p 45 à 66).

Typhaine DELATOUCHE (LA) présente les enjeux de conservation et les premiers objectifs terrestres qui devront encore être affinés en groupe de travail.

Stéphane BASCK (FDC56) propose d'utiliser un terme plus fort que « limiter les espèces invasives » car c'est une problématique importante. Dans la mesure où il s'agit d'OLT, il faut être ambitieux.

Bernard LE GARFF (Univ. Rennes) propose d'utiliser le terme « éradiquer ».

Typhaine DELATOUCHE (LA) pense que l'éradication n'est pas forcément atteignable car il apparait toujours de nouvelles espèces aux dynamiques difficiles à contenir (exemple de la renouée). Par contre, sur certaines espèces, il sera possible de tendre vers une éradication car la « contamination » depuis le continent peut être plus facilement régulée.

M. Le Bihan indique que le quai de Locmaria est en train d'être abimé à cause de l'érosion côtière qui est une problématique. De même, les laisses de mer touchent Locmaria et Port Melite.

Bernard LE GARFF (Univ. Rennes) répond que les algues vertes sont assimilées aux laisses de mer alors que ce n'est pas la même chose et souligne qu'il y a besoin de sensibiliser le public sur ce sujet.

7 Perspectives d'activités pour l'animation 2016/2017

CF. Présentation de Lorient Agglomération (p 68 à 81).

Typhaine DELATOUCHE (LA) présente les perspectives d'animation. Globalement, l'ensemble des actions engagées est poursuivi.

Hugues CASABONNET (AAMP) présente le rétroplanning de la concertation : 2 groupes de travail pour la définition des mesures de gestion se dérouleront d'ici juin 2017 (mixte terrestre/marin) et 1 groupe de travail au printemps 2017 permettra de travailler sur la charte Natura 2000 et les cahiers des charges des contrats Natura 2000. L'analyse du risque pêche se fera en parallèle dans le cadre d'une convention entre l'AMP et le CRPEM. Le comité de pilotage de validation du DOCOB est maintenu pour juin 2017.

Sophie LECERF (CRPEM) Précise que c'est un calendrier ambitieux et qu'il ne faut pas sous-estimer le temps de concertation dans le cadre du dispositif d'analyse du risque pêche.

Dominique YVON clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants.

8 Article de presse

Natura 2000. Le comité sur le terrain

Jeudi 30 juin 2016 Le Télégramme

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Île de Groix » a réuni, mardi, une trentaine de personnes représentantes des services de l'État, des associations de protection de la nature, des scientifiques et des usagers, sous la présidence du maire, Dominique Yvon.

Zostères et laminaires

Typhaine Delatouche, chargée de mission Natura 2000, a présenté les actions réalisées en faveur de la préservation de milieux naturels de Groix. Les chargés de mission de l'Agence des aires marines protégées ont présenté les diagnostics écologique et socio-économique du volet marin du DocOb (document d'objectif). Le matin, une visite en mer a permis de découvrir les milieux marins et terrestres de l'île de Groix. Des Sables-Rouges à Beg-Melen, les aquascopes ont permis d'observer les herbiers de zostères et les champs de laminaires. Plu-



Les membres du comité de pilotage ont pu embarquer à bord des bateaux du Subagrec et de la Sellor, pour observer les falaises vues de la mer.

sieurs espèces d'oiseaux marins, dont une partie niche dans les falaises de Groix, ont pu être observées, tandis que le faucon pèlerin surplombait la falaise. Cette visite était aussi l'occasion de visualiser et d'échanger

autour des activités humaines : pêche au casier, mytiliculture, nautisme, mouillages organisés, plongée.

▼ Pratique

Site : naturazoo00.lorient-agglo.fr